

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal-----
Séance ordinaire du 21 décembre 2012*Commune des Aviron***NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

28 DEC. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **13 décembre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



L'an deux mil douze, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme JULLIEN Marie Josée - Mme ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&**AFFAIRE N° 3/** **Fonctionnement de la médiathèque**
- Adoption du règlement intérieur

Aux fins de régler le fonctionnement de la médiathèque, le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur ci-annexé.

Le Conseil est invité à :

- approuver le règlement ;

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

- le cas échéant, autoriser le Maire à le signer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur de la médiathèque ;
- autorise le Maire à le signer.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

